



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRAUDER À UN EXAMEN

Vrai ou Faux



01**La fraude, c'est pas si grave !**

Frauder est un acte très grave qui nuira à votre scolarité. De nombreuses sanctions peuvent être appliquées et les cas les plus graves sont signalés à la Justice.

**Faux****02****Je peux consulter mon dossier**

Vous recevrez une convocation pour consulter votre dossier et vous pourrez y amener les observations que vous souhaitez.

**Vrai****03****Quoi qu'il arrive, je n'aurai pas zéro**

Toute sanction prononcée lors de la commission académique de discipline entrainera la nullité de votre épreuve.

**Faux****04****Est ce que je saurai avant les vacances d'été si je serai sanctionné ou non ?**

Vous savez si vous êtes relaxé ou sanctionné au mois de septembre.

**Faux**

05

Dans l'attente de la commission vous concernant, est-ce que vous devez continuer vos démarches ?

Dès réception de la commission, vous devez en informer l'établissement auprès duquel vous avez effectué les démarches.



Vrai

06

J'ai mon relevé de notes en même temps que mes camarades.

Si je suis sanctionné, je devrais également attendre que mes notes soient délibérées par le jury d'examen.



Faux

07

Je suis reconnu coupable de fraude par la commission, est ce que je peux quand même aller au rattrapage ?

Je peux aller au rattrapage en étant suspecté de fraudes. Uniquement dans ce cas précis, le rectorat me transmettra mes notes pour que je puisse définir les matières que je choisirai de présenter à l'oral de rattrapage.



Vrai

08

Est ce que je gagne à être honnête lors de mon passage devant la commission académique de discipline ?

Oui ! L'honnêteté est encouragée et appréciée par le jury.



Vrai



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.ac-lyon.fr/

une adresse unique

pour répondre à vos questions



www.ac-lyon.fr - FAQ Fraudes

